

REGLEMENT DE L'EXPOSITION REGIONALE D'ELEVAGE DE FARGUES SAINT HILAIRE

LIEU et DATE L'exposition se tiendra le 16/11/2025

à Centre Équestre Bordeaux Cheval Club 69 route de Lignan 33370
FARGUES SAINT HILAIRE

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS le 03/11/2025

RECEPTION DES CHIENS

- Entrée des concurrents à partir de 08 h.00

- Début des jugements à **9 h précises**

PRESENTATION

Il est précisé que le chien ne peut être présenté que par une seule personne, ce qui exclut tout «double Handling», c'est-à-dire qu'il est interdit par tout autre personne d'appeler ou d'exciter le chien à l'extérieur du ring avec tout objet, sifflet ou autre gesticulation. Le juge est chargé de faire respecter cette règle soit par le commissaire de ring soit par les organisateurs de l'exposition. Il pourra, en cas de non respect, disqualifier le chien et consignera le motif sur son carnet de juge. Une certaine tolérance peut être cependant acceptée par le juge, seul maître dans son ring.

CLASSES D'ENGAGEMENT

Classe BABY - Pour les chiens de 4 à 6 mois

Classe PUPPY - Pour les chiens de 6 à 9 mois

Classe JUNIOR - Pour les chiens âgés de 9 à 12 mois.

Classe JEUNE - Pour les chiens âgés de 12 à 18 mois.

Classe OUVERTE - Pour les chiens de 15 mois et plus

Classe TRAVAIL - Pour les chiens de 15 mois et plus et titulaires de l'attestation permettant l'engagement en classe Travail (joindre une copie à la feuille d'inscription) délivrée par la SCC.

Classe CHAMPION (CONCOURANT) - Pour les chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I. et Champions internationaux de la F.C.I. âgés de 15 mois au jour de l'ouverture de l'exposition (joindre une copie de l'homologation).

Classe SENIOR - Pour les chiens de 5 à 8 ans.

Classe VÉTÉRAN - Pour tous les chiens de 8 ans et plus.

Boxers Blancs

Les Blancs seront jugés dans une classe unique, âge et sexe confondu, sans jugement détaillé, sans qualificatif, ni classement, par l'ensemble des juges, en début du ring d'honneur. Seul le Meilleur sera récompensé. L'inscription au catalogue de l'expo sera gratuite.

Rappel : les Blancs ne rentrent pas dans le quota pour l'attribution du CACC et CAJ ni du challenge de l'AFB.

CHAMPION non concourant pour les chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la F.C.I., Champions internationaux de la F.C.I., et Champions du Club. (Dans cette classe les chiens ne sont pas classés, ils sont seulement présentés sur le ring d'honneur et ne peuvent pas participer au Best in Show).

Lot de Reproducteur - Composé du reproducteur présent et d'au moins 5 produits tous présents en classe individuelle, quelle qu'elle soit. Produits issus de 3 portées minimum avec au moins 2 femelles, pour les mâles. Produits de 2 portées minimum pour les femelles.

Lot d'élevage - Composé de 3 sujets, au moins, de même couleur déjà engagés en classe individuelle quelle qu'elle soit et issus du même élevage.

Les engagements pour ces 2 dernières classes peuvent être pris sur place avant le début du ring d'honneur.

DROITS D'ENGAGEMENT

Ils doivent être réglés en même temps que l'envoi du bulletin d'engagement et resteront acquis à la société organisatrice même si le chien ne peut être présenté.

REFUS OU EXCLUSIONS

1) des engagements - l'organisation se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2) des chiens - à leur entrée les chiens seront examinés par le service vétérinaire et pourront être refusés : les chiens paraissant malades ou enrhumés, les chiens atteints de maladie de peau, les chiens aveugles ou estropiés, les chiens dangereux, les chiens monorchides, cryptorchides ou atrophies (ceux-ci ne pouvant être jugés).

La décision du service vétérinaire est sans appel. Dans ces différents cas, les engagements ne seront pas remboursés.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

En aucun cas, un Juge ne pourra, à la demande de l'exposant, juger le chien dans une autre classe que celle dans laquelle il a été engagé.

En aucun cas, un chien absent au moment des jugements ne sera examiné par la suite pour être classé, mais le juge a la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

La société organisatrice se réserve le droit de modifier le jury en cas de défaillance d'un ou plusieurs juges. Dans un premier temps, tous les chiens seront jugés et qualifiés. Les 4 meilleurs, sans précision du classement, seront retenus pour le ring d'honneur de l'après-midi.

Les qualificatifs attribués seront :

Pour les classes « Baby et Puppy » :

Très Prometteur, Prometteur ou Assez Prometteur.

Pour toutes les autres classes :

Excellent, Très Bon, Bon, Assez Bon ou Insuffisant.

RING D'HONNEUR

A partir de 15h (ou au plus tard au terme de tous les jugements).

Dans le ring d'honneur, les membres du jury examineront les lots d'élevage et les lots de reproducteurs.

Puis les 4 sujets retenus seront appelés pour connaître leur classement et recevoir leurs récompenses.

Il sera alors procédé à l'attribution, éventuelle, des médailles, des CAJ et R-CAJ, des CACC et R-CACC, et à la désignation des meilleurs sujets.

ATTRIBUTION DES CAJ et R-CAJ

Si le nombre de **15 Boxers présentés** est atteint pour les classes Jeune, sont rappelés sur le ring d'honneur les 1^{ers} et 2^{èmes} des classes Jeunes et des classes Juniors.

Le CAJ peut être attribué au meilleur mâle (couleurs confondues) et à la meilleure femelle (couleurs confondues), la R-CAJ au 2^{ème} meilleur mâle et à la 2^{ème} meilleure femelle (couleurs confondues). Les 2 CAJ reçoivent également une médaille de Bronze.

NB : Le propriétaire qui a déjà obtenu 2 CAJ sous 2 juges différents (titre de Champion homologué ou pas) devra indiquer ou faire indiquer à la fin de son classement qu'il ne participera pas à l'attribution du CAJ et de la R-CAJ. Il devra se retirer et c'est le chien placé juste après lui dans sa classe qui pourra, lui, y participer. Cependant c'est le Boxer classé 1^{er} qui concourra pour le Meilleur Jeune.

ATTRIBUTION DES MEDAILLES d'OR et

D'ARGENT

Sont rappelés sur le ring d'honneur les 1^{ers} et 2^{èmes} des classes Ouverte et Travail. Sont alors attribuées :

Une médaille d'Or au meilleur mâle et à la meilleure femelle de chaque couleur. Une médaille d'Argent au 2^{ème} meilleur mâle et à la 2^{ème} meilleure femelle de chaque couleur.

CACC et R-CACC

Si le nombre de **60 Boxers présentés** est atteint (hors Babies et Puppies), sont rappelés sur le ring d'honneur : les médaillés d'Or et d'Argent et les 1^{ers} et 2^{èmes} des classes Champion concourant.

Le CACC peut être attribué au meilleur mâle (couleurs confondues) et à la meilleure femelle (couleurs confondues), la R-CACC au 2^{ème} meilleur mâle et à la 2^{ème} meilleure femelle.

*NB : Le propriétaire qui a déjà obtenu 3 CACC sous 3 juges différents (titre de Champion homologué ou pas) devra indiquer ou faire indiquer à la fin de son classement qu'il ne participera pas à l'attribution du CACC et de la R-CACC. Il devra se retirer et c'est le chien placé juste après lui dans sa classe qui pourra, lui, y participer. Cependant c'est le Boxer qui a obtenu la médaille d'Or (***) ou qui a été classé 1^{er} (***) qui concourra pour le Meilleur sujet de l'Exposition.*

MEILLEURS SUJETS DE L'EXPOSITION

Un meilleur **Espoir** sera désigné comme le meilleur des classes Baby et Puppy. Un meilleur **Jeune** sera désigné comme le meilleur des classes Junior et Jeune. Seront également désignés un meilleur Senior et un meilleur Vétér.

Concourront pour le Meilleur sujet de l'Exposition

(hors classes Baby, Puppy et Champions non concourant) :

- le meilleur Jeune, Senior, Vétér

- pour les mâles adultes (voir paragraphe ci-dessus ***) :

le CACC mâle si aucun meilleur mâle s'est retiré,

ou

le meilleur Mâle Fauve ou Bringé qui s'est retiré et le

CACC Mâle si il est d'une couleur différente.

- pour les femelles adultes (voir paragraphe ci-dessus ***) :

le CACC femelle si aucune meilleure femelle s'est retirée,

ou

la meilleure Femelle Fauve ou Bringée qui s'est retirée et le

CACC Femelle si il est d'une couleur différente.

RÉCLAMATIONS

Toute réclamation fondée sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements (attendu qu'ils sont sans appels), devra être formulée par écrit dans l'heure de l'événement qui l'aura motivée et être accompagnée d'une caution de **100 €**, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elle est reconnue sans fondement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes contestations relatives à son interprétation seront jugés immédiatement et sans appel par les membres présents du comité de l'AFB.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

RESPONSABILITÉ

La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit. Les chiens dangereux ne seront pas admis.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Dans tous les cas non prévus au présent règlement, les règlements de la Société Centrale Canine seront appliqués.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et Concours organisés par l'AFB :

a) les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,

b) ceux qui auront fait une fausse déclaration,

c) ceux qui auront omis de signaler à la fin de leur classement l'obtention de 2 CAJ ou de 3 CACC et omis de se retirer lors de l'attribution des certificats : CAJ, R-CAJ, CACC, R-

CACC,

d) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité,

e) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'Exposition ou porteraient atteinte au prestige des Juges et de l'AFB,

f) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé, ou remplacé un chien engagé par un autre.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 4 et 8 du Règlement Intérieur de l'Association Française du Boxer.

PROPHYLAXIE DE LA RAGE

Il est nécessaire de se munir du carnet de vaccination ou du passeport européen.

Pour les Boxers des exposants étrangers, la vaccination antirabique doit avoir été pratiquée depuis plus d'un mois, le certificat devra avoir été authentifié par les autorités vétérinaires du pays d'origine, garantissant que l'animal a bien été vacciné par un procédé autorisé dans ce pays et être traduit officiellement en langue française.

Il y a lieu de présenter ces mêmes documents pour accéder à l'Exposition. Par ailleurs, les chiens doivent être en parfait état de santé. Les origines de chacun d'eux devront pouvoir être justifiées à tout moment. Le Vétérinaire officiel désigné par l'Administration peut refuser l'admission des chiens à l'Exposition en cas de non-conformité aux conditions sanitaires.

CONFIRMATION

Âge de confirmation : 12 mois minimum.

Les confirmations se feront au terme des jugements. Seuls les juges français peuvent assurer la confirmation. Votre chien doit être identifié très lisiblement et vous devrez le présenter avec sa fiche d'identification et son certificat de naissance de la Société Centrale Canine, ou émanant d'un pays membre de la FCI ou reconnu par la FCI, ainsi que du formulaire d'examen de confirmation correctement rempli.

La vente de chiots est interdite dans le périmètre de l'Exposition

AFB : mise à jour le 22/09/2025

ATTENTION Les Boxers dont les oreilles ou la queue sont coupées sont interdits d'exposition en France, ils ne peuvent pas être confirmés. La confirmation d'un tel Boxer sera éventuellement possible sur production d'un dossier médical d'un vétérinaire apportant la preuve qu'une lésion a nécessité l'intervention. Suite à certaines remarques, la SCC a précisé que l'attestation du vétérinaire ne pouvait en aucun cas être mise en cause et être considérée comme certificat de complaisance.